



Communiqué de la CGT Fonction Publique :

LA REPRESSION SYNDICALE, CA SUFFIT !

Les atteintes portées à l'encontre de l'exercice des libertés syndicales se multiplient, frappant tant les militant.es de la CGT, que les locaux mis à disposition dans lesquels nous mettons en œuvre de manière quotidienne nos activités.

Cette répression syndicale a pris des formes multiples, qu'il s'agisse de l'engagement et du prononcé de sanctions disciplinaires, de licenciements, d'arrestations, de mises en garde à vue, de procédures pénales et de condamnations.

Alors que de nombreux électriciens et gaziers ont d'ores et déjà été frappés par la répression syndicale, c'est maintenant le secrétaire général de la fédération nationale CGT des Mines et de l'énergie, Sébastien Ménesplier, par ailleurs membre du bureau confédéral de la CGT, qui est convoqué, le 6 septembre prochain, par la gendarmerie de Montmorency.

Cette convocation lui a été adressée au titre des actions menées par les électriciens et gaziers.

Une telle convocation constitue un nouveau cap dans la répression syndicale, à l'encontre des militant.es et, plus largement, de toute la CGT et du mouvement syndical.

La CGT Fonction Publique réaffirme son engagement plein et entier contre la criminalisation de l'action syndicale sans laquelle il ne saurait y avoir de démocratie.

L'heure est à la mobilisation pour le respect, le rétablissement et le développement des libertés syndicales, des droits de manifester et de faire grève.

La CGT Fonction Publique condamne les interdictions et les restrictions existantes du droit de grève, y compris celles existantes dans la fonction publique.

Rappelons ici que le Comité européen des droits sociaux a considéré que la « règle » du trentième indivisible, qui veut qu'un agent public de l'Etat en grève, même une heure, se voit retirer un trentième de sa rémunération, soit une journée entière, constitue une violation du droit de grève !

A ce jour, la Macronie refuse toujours de se mettre en conformité avec la décision prise.

L'heure est à la mobilisation de l'ensemble du monde du travail, des citoyen.nes pour le rétablissement, le respect et le développement des libertés syndicales, des droits à manifester, de faire grève, et d'expression.

C'est pourquoi la CGT Fonction Publique s'inscrit pleinement dans l'appel initié par la Confédération générale du travail, le 6 septembre 2023, à 8 heures 30, devant les locaux de la gendarmerie de Montmorency.

Montreuil, le 24 août 2023.